

Paris le mardi 13 janvier 2026

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES
Pour la mandature 2026-2028
Election du Conseil d'administration

**CONVOCATION
RAPPEL**

Une Assemblée Générale aura lieu le :

**JEUDI 5 FÉVRIER 2026
de 18h30 à 20h30
dans les locaux de l'INSP**

2, avenue de l'Observatoire – 75006 Paris

**pour procéder à l'élection
du Conseil d'Administration**

Le dépouillement sera suivi d'un pot amical.

Pièces jointes :

- Rappel de la procédure électorale
- Liste des candidats
- Bulletin de vote
- Modalités de vote
- Pouvoir

RAPPEL DE LA PROCEDURE ELECTORALE

Au terme d'un mandat de trois ans, et pour la mandature 2026-2028, il y a lieu de procéder au renouvellement des instances de l'Association SeRViR (Conseil d'Administration puis Bureau), dans les conditions fixées aux statuts et au règlement intérieur.

L'Association a pour mission de représenter les anciens élèves auprès des pouvoirs publics et de défendre leurs intérêts moraux et matériels, mais aussi de promouvoir les principes qui ont inspiré la création de l'Ecole, principes qui sont issus de la tradition républicaine. Elle s'interdit toute prise de position à caractère politique, philosophique ou confessionnel, elle n'en participe pas moins aux grands débats du moment, lorsque ses principes sont susceptibles d'être mis en jeu.

L'Association a également pour fonction d'établir et de développer des relations amicales, ainsi qu'un lien d'entraide et de solidarité entre les anciens élèves, français et étrangers, et leurs familles. Elle organise des moments de convivialité (Rencontres de l'Observatoire, Conférences-débat, Gala...). Ces missions fondamentales d'entraide, de solidarité et de convivialité s'exercent aussi à l'intention des élèves en scolarité à l'INSP.

L'Association est administrée par un Conseil d'administration, composé de vingt-quatre membres :

- vingt-trois membres sont élus à la majorité relative et au scrutin secret par l'assemblée générale et choisis parmi les membres de l'Association. Peuvent être élus les candidats proposés par les sections pour les représenter ou des candidats à titre individuel. La répartition optimale par section au sein du Conseil d'administration a été fixée lors de l'assemblée générale du 26 juin 2025. Elle précise le nombre de sièges au CA qui revient à chaque section comme indiqué sur le bulletin de vote.
- un membre de droit, la Confédération des associations nationales des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration ou de l'INSP élit son représentant au Conseil d'administration de SeRViR et, le cas échéant, son suppléant, selon une procédure spécifique avec un bureau de vote dédié lors de l'Assemblée générale.

Les votants sont tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation à la date de l'Assemblée générale du 5 février 2026, ainsi que les membres d'honneur.

Trois modalités de vote sont possibles (vote sur place à l'INSP à Paris le 5 février 2026, vote par correspondance ou vote par procuration). ***Le vote par correspondance est à privilégier pour toutes les personnes ne pouvant être présentes physiquement lors de l'assemblée générale.*** Tout électeur qui préférerait néanmoins recourir au vote par procuration a intérêt désormais à indiquer le nom de trois mandataires (cf. modèle de pouvoir joint).

L'équipe de l'Association se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (courriel : dg@serviralumni.com).

Annexe 1 : liste des candidats présentés

Section	Sièges par section	Nb de candidats	Candidats
Agriculture et Alimentation	1	1	Anne Crozat (ENA 1989) Déléguée de section sortante, <i>1^{er} mandat</i>
Armées	1	1	François Devoucoux du Buisson (ENA 2011R), <i>2^{ème} mandat</i>
Chambres régionales des comptes	1	1	Marc Simon (ENA 2015) Sortant, <i>2^{ème} mandat</i>
Conseil d'État	1	1	Charly Chotard (INSP 2023), <i>1^{er} mandat</i>
Cour des comptes	1	1	Maïa Rohner (ENA 2012), <i>1^{er} mandat</i>
Culture	0	0	Pas de membre pour cette mandature
Économie et Finances, Action et Comptes publics IGF	3 (dont 1 IGF)	3 (dont 1 IGF)	Sandrine Gaudin (ENA 2000), <i>1^{er} mandat</i> Laurence Megard (ENA 2005), <i>1^{er} mandat</i> Jean-François Verdier (ENA 1992) pour l'IGF, <i>2^{ème} mandat</i>
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Jeunesse et Sport	1	1	Christian Longuère (ENA 2009) Délégué de section sortant, <i>1^{er} mandat</i>
Entreprises	2	2	Julien Anfruns (2002) Sortant, <i>2^{ème} mandat</i> Véronique Bied-Charreton (ENA 1991) Sortante, <i>7^{ème} mandat</i>
Europe et Affaires étrangères	2	2	Aurélia Bouchez (ENA 1984), <i>1^{er} mandat</i> Nicolas Galey (ENA 1988), <i>1^{er} mandat</i>
IGAS	1	1	Dominique Giorgi (ENA 1988), <i>1^{er} mandat</i>
Intérieur, Outre-Mer IGA	2 (dont 1 IGA)	2 (dont 1 IGA)	Corinne Desforges (ENA 1983), Sortante, <i>2^{ème} mandat</i> Eric Ferri (ENA 2011R), <i>1^{er} mandat</i>
Justice, Tribunaux administratifs et Cours d'appels administratives	1	1	Gonzague de Chantérac (INSP 2023), <i>1^{er} mandat</i>
Premier ministre/Présidence de la République/assemblées	1	1	Jean-Baptiste Baudat (ENA 2020), <i>2^{ème} mandat</i>
Retraités	2	2	Bernadette Malgorn (ENA 1975) Sortante, <i>2^{ème} mandat</i> Denis Vilain (ENA 1981), <i>1^{er} mandat</i>
Santé, Solidarités, Travail	1	1	Christine Jacob-Schuhmacher (ENA 2011B), <i>1^{er} mandat</i>
Transition écologique, Transports, Cohésion des Territoires	1	1	Alice Chocheyras (INSP 2024), <i>1^{er} mandat</i>
Ville de Paris	1	1	Guillaume Tinlot (ENA 2011B), <i>1^{er} mandat</i>
TOTAL répartition optimale des sections	23	23	
Représentant de la Confédération	1	1	Procédure spécifique de désignation
TOTAL	24	24	

Annexe 2 : Calendrier des opérations électorales

Jeudi 5 février 2026	Assemblée Générale - Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration- Publication des résultats sur le site internet de l'Association.
Vendredi 6 février 2026	Publication des résultats sur le site de l'Association www.serviralumni.com .
Jeudi 12 février 2026	Conseil d'administration – Election du Bureau.

- S -

BULLETIN DE VOTE

Renouvellement des instances de l'Association lors de l'Assemblée générale du 5 février 2026

Pour être valable, le bulletin ne doit comporter que 23 noms au plus.

Section	Sièges par section	Nb de candidats	Candidats
Agriculture et Alimentation	1	1	Anne Crozat (ENA 1989) Déléguée de section sortante, <i>1^{er} mandat</i>
Armées	1	1	François Devoucoux du Bujisson (ENA 2011R), <i>2^{ème} mandat</i>
Chambres régionales des comptes	1	1	Marc Simon (ENA 2015) Sortant, <i>2^{ème} mandat</i>
Conseil d'État	1	1	Charly Chotard (INSP 2023), <i>1^{er} mandat</i>
Cour des comptes	1	1	Maïa Rohner (ENA 2012), <i>1^{er} mandat</i>
Culture	0	0	Pas de membre pour cette mandature
Économie et Finances, Action et Comptes publics IGF	3 (dont 1 IGF)	3 (dont 1 IGF)	Sandrine Gaudin (ENA 2000) <i>1^{er} mandat</i> Laurence Megard (ENA 2005) <i>1^{er} mandat</i> Jean-François Verdier (ENA 1992) pour l'IGF, <i>2^{ème} mandat</i>
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Jeunesse et Sport	1	1	Christian Longuère (ENA 2009) Délégué de section sortant, <i>1^{er} mandat</i>
Entreprises	2	2	Julien Anfruns (2002) Sortant, <i>2^{ème} mandat</i> Véronique Bied-Charreton (ENA 1991) Sortante, <i>7^{ème} mandat</i>
Europe et Affaires étrangères	2	2	Aurélia Bouchez (ENA 1984), <i>1^{er} mandat</i> Nicolas Galey (ENA 1988), <i>1^{er} mandat</i>
IGAS	1	1	Dominique Giorgi (ENA 1988), <i>1^{er} mandat</i>
Intérieur, Outre-Mer IGA	2 (dont 1 IGA)	2 (dont 1 IGA)	Corinne Desforges (ENA 1983), Sortante, <i>2^{ème} mandat</i> Eric Ferri (ENA 2011R), <i>1^{er} mandat</i>
Justice, Tribunaux administratifs et Cours d'appels administratives	1	1	Gonzague de Chantérac (INSP 2023), <i>1^{er} mandat</i>
Premier ministre/Présidence de la République/assemblées	1	1	Jean-Baptiste Baudat (ENA 2020), <i>2^{ème} mandat</i>
Retraités	2	2	Bernadette Malgorn (ENA 1975) Sortante, <i>2^{ème} mandat</i> Denis Vilain (ENA 1981) <i>1^{er} mandat</i>
Santé, Solidarités, Travail	1	1	Christine Jacob-Schuhmacher (ENA 2011B), <i>1^{er} mandat</i>
Transition écologique, Transports, Cohésion des Territoires	1	1	Alice Chocheyras (INSP 2024), <i>1^{er} mandat</i>
Ville de Paris	1	1	Guillaume Tinlot (ENA 2011B), <i>1^{er} mandat</i>
TOTAL répartition optimale des sections	23	23	
Représentant de la Confédération	1	1	Procédure spécifique de désignation
TOTAL	24	24	

MODALITES DE VOTE

Vote et dépouillement

Deux bureaux de vote seront ouverts de **18h30 à 20h30** le **jeudi 5 février 2026** dans **les locaux de l'INSP au 2, avenue de l'Observatoire 75006 Paris.**

Le dépouillement de l'ensemble des votes commencera à 20h30. Il sera effectué en public, sous le contrôle du Bureau de l'Association SeRViR en exercice et de deux scrutateurs membres de l'Association, ni membres sortants, ni candidats au renouvellement des instances. **Les résultats seront publiés le lendemain sur le Site Internet www.serviralumni.com.**

Trois modalités de vote sont possibles :

1- Vote sur place

Mode de vote à privilégier pour les membres présents à Paris le jour de l'Assemblée Générale.

2- Vote par correspondance

Mode de vote à privilégier pour les membres ne pouvant être présents.

Pour être valable, le bulletin de vote doit parvenir par courrier au Siège de l'Association (226, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris), sous double enveloppe cachetée, **un jour franc avant le jour du scrutin, soit le mercredi 4 février 2026.**

L'enveloppe extérieure doit porter le nom, le prénom, la promotion et l'adresse du votant, sous peine de nullité de vote, **ainsi que la mention « Election du Conseil d'Administration ».**

L'enveloppe intérieure, qui renferme le bulletin de vote, **ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier le votant, sous peine de nullité du vote.**

3- Vote par procuration

Le pouvoir écrit, donné à cet effet à un membre de l'Association à jour de sa cotisation et présent à l'Assemblée Générale, doit être daté et signé. La procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire. Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de trois mandataires potentiels. Sous peine de nullité, le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien (cf. modèle de pouvoir joint).

Le pouvoir doit parvenir à l'Association par courrier ou par courriel (info@serviralumni.com), **avant le mercredi 4 février 2026 minuit.**

Précisions concernant le bulletin de vote

Le bulletin de vote comporte vingt-trois noms (candidats désignés par leur section et candidat à titre individuel), **pour vingt-trois sièges à pourvoir**, selon la répartition optimale par section décidée par l'Assemblée Générale le 26 juin 2025. Le 24ème siège est celui du représentant de la Confédération. Le vote préférentiel (numérotation des candidats) n'est pas admis.

Dans tous les cas, **sous peine de nullité**, le bulletin ne doit pas comporter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, sans ajout manuscrit autre que les traits destinés à rayer les noms.

— S —

POUVOIR

devant parvenir au siège de l'Association
par courrier (226, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris)
ou par courriel : à info@serviralumni.com,

avant le mercredi 4 février 2026 minuit.

Je, soussigné(e) :

Cycle de formation :

Promotion :

- déclare être à jour de ma cotisation annuelle à l'Association SeRViR.
- ne pourrai venir voter physiquement à Paris pour l'Assemblée générale du jeudi 5 février 2026.
- donne pouvoir de me représenter et de voter en mes lieu et place à un autre membre de l'Association SeRViR, à jour de sa cotisation, présent lors de l'Assemblée Générale du jeudi 5 février 2026.

Tout électeur qui recourt au vote par procuration a intérêt à indiquer le nom de trois mandataires.

	Nom	Prénom	Promotion
Mandataire 1			
Mandataire 2 (en cas d'empêchement du mandataire 1)			
Mandataire 3 (en cas d'empêchement du mandataire 2)			

« Toute procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire. Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de trois mandataires potentiels. Sous peine de nullité, le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien » (article 5 des statuts).

Date et signature précédées
de la mention manuscrite
"BON POUR POUVOIR"